

## Coopération au Burkina Faso - Mise en œuvre du plan de développement local de la commune de Douroula - Convention avec l'Université de Franche-Comté

**M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Dans le cadre de sa politique de décentralisation, l'État burkinabè a mis en place la «communalisation intégrale» du territoire en décidant de créer, à côté des 49 communes urbaines déjà existantes, 350 communes rurales. Les élections municipales qui ont eu lieu en avril 2006, puis l'installation officielle des maires et des conseils municipaux au cours du dernier trimestre de l'année 2006, ont concrétisé cette décision.

Comme de nombreuses collectivités françaises impliquées dans la coopération, la Ville de Besançon a fait de l'appui à la décentralisation l'un des axes prioritaires de son action, en contribuant à la formation des nouveaux élus (état civil, notions budgétaires) et à l'information de la population (action pilote de théâtre forum présentant les enjeux de la décentralisation).

Une deuxième étape commence maintenant pour les communes rurales qui doivent être en mesure de fournir, fin décembre 2007, un plan de développement communal. Ce document doit mettre en exergue les forces et les faiblesses des communes sur le plan économique, social, culturel et permettre de dégager les perspectives et les priorités d'actions pour les années à venir.

La commune de Douroula n'est pas en mesure de réaliser seule son plan de développement local, en raison de la faiblesse de ses moyens et du manque d'expérience du conseil municipal nouvellement élu. La Ville de Besançon a donc proposé au Maire de Douroula, qui en a accepté le principe, d'apporter son appui à cette démarche essentielle pour le devenir des communes rurales du Burkina Faso.

Le diagnostic de territoire, étude indispensable à la mise en œuvre du plan de développement local, sera assuré par la Ville de Besançon en partenariat avec l'Université de Franche-Comté via la Maison des Sciences de l'Homme. Ce diagnostic, réalisé dans le cadre du projet CAENTI (en français : *Action de Coordination du Réseau Européen d'Intelligence Territoriale*), permettra d'associer des chercheurs de l'Université de Ouagadougou. Il fera l'objet d'une convention de partenariat entre la Ville de Besançon et l'Université de Franche-Comté.

Pour la réalisation de ce diagnostic de territoire, la Ville de Besançon versera à l'Université de Franche-Comté une subvention de 10 000 € destinée à financer les frais liés à l'organisation matérielle et technique : prise en charge de prestations des chercheurs de l'Université de Ouagadougou, financement des frais de traduction, d'interprétariat, de documentation, d'enquêtes, de collectes, de reproduction et de communication.

En cas d'accord sur le versement de cette subvention, la dépense correspondante de 10 000 € sera prélevée au chapitre 65.04/65731.5024 CS 400 qu'il conviendra d'abonder par un virement de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.04/6574.5024 CS 400.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider le principe de l'appui à la mise en œuvre du diagnostic de territoire,
- de verser à l'Université de Franche-Comté une subvention de 10 000 € destinée à financer les frais liés à l'organisation matérielle et technique de cette mission,
- d'autoriser le virement de crédits mentionné précédemment,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec l'Université de Franche-Comté la convention de partenariat permettant la réalisation de l'étude.

**«M. Sébastien MAIRE :** Je voudrais juste souligner que cette action de coopération est considérée comme un projet pilote parce qu'il n'est pas courant d'associer des laboratoires universitaires à des actions de coopération décentralisée des villes. C'est en tout cas une des premières fois dans le domaine de l'intelligence territoriale. Imaginez que Douroula, cette petite commune rurale, nouvelle commune

rurale de 12 000 habitants, située dans une zone pré-sahélienne qui connaît de grandes difficultés, va pouvoir bénéficier de l'expertise d'enseignants-chercheurs de l'université de Ouagadougou mais aussi de l'université de Franche-Comté, des géographes de TEMA, des spécialistes du développement local, dans le cadre d'un grand projet européen qui s'appelle CAENTI dont on a déjà discuté ici puisqu'il a été soutenu par le conseil municipal. Ce soutien va servir à l'élaboration du plan de développement communal de la ville pendant les 5 ans qui viennent. Donc c'est quand même quelque chose d'assez original. Alors je sais, chers collègues, quelle passion vous vouez aux politiques municipales de coopération décentralisée, mais sachez qu'elles entrent très souvent en résonance avec les débats qu'on peut avoir au sein de cette assemblée. Et je prendrai juste un exemple qui est cité dans le rapport : pour accompagner la mise en place de cette commune rurale, au Burkina Faso, il fallait sensibiliser la population, qui était habituée à des pratiques coutumières, rituelles, etc. C'est le Théâtre Forum qui a été choisi pour circuler et sensibiliser une population majoritairement analphabète sur le rôle de la commune, la mise en place progressive des services publics et le rôle fondamental de l'impôt comme moyen bien sûr d'aider la commune à démarrer mais aussi comme outil de justice sociale, comme outil de répartition des richesses, en particulier lorsqu'il s'agit d'un impôt juste, progressif et pas d'un impôt qui s'impose à tout le monde de la même manière comme la TVA par exemple. Alors sachez que malgré les difficultés auxquelles sont confrontées ces populations, pour lesquelles manger au quotidien à sa faim est un défi, pour lesquelles la question de la richesse dont on a parlé tout à l'heure en début de ce conseil, prend une tonalité toute particulière, malgré cette situation très particulière, cette notion de l'impôt juste, comme répartition des richesses, est parfaitement acceptée et comprise. Alors avec les décisions qu'a prises ou que s'appête à prendre le gouvernement en matière de fiscalité notamment, je pense que peut-être pour une fois, on devrait savoir apprendre de nos partenaires du Sud. J'espère que les membres de la majorité présidentielle, leurs élus, leurs candidats, sauront s'en inspirer et sachez que je suis à votre disposition pour peut-être envisager un projet de coopération à l'envers et que ce Théâtre Forum burkinabé puisse venir expliquer ici des notions essentielles qui concernent la solidarité et la justice sociale.

**M. LE MAIRE** : Merci Sébastien pour toute cette passion. Jean-Claude CHEVAILLER ne prend pas part au vote parce qu'il est membre du laboratoire TEMA».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. GENDRAUD et M. CHEVAILLER n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 22 juin 2007.*